

METTRE DES VÉLOS À DISPOSITION

Le vélo est un moyen de déplacement pratique, économique et rapide pour les trajets de courte distance – aussi bien pour le public que pour les équipes de la manifestation.

La mise à disposition de vélos permet de réduire les trajets motorisés, de faciliter les déplacements sur le site et de renforcer l'image durable de la manifestation.

Avant la manifestation

- Évaluer les différentes options possibles selon les besoins : utilisation d'un réseau de vélos en libre-service, location ou achat de vélos.
- Choisir la solution la plus adaptée en fonction du nombre de vélos nécessaires, des infrastructures existantes (stations ou réseaux de vélos partagés) et des moyens financiers disponibles.
- Prévoir des vélos non seulement pour le public, mais aussi pour les membres du comité d'organisation, les bénévoles et les partenaires amenés à se déplacer fréquemment pendant la manifestation.
- Si des stations de vélos en libre-service existent à proximité, contacter le prestataire pour envisager une collaboration.
- En cas de location ou d'achat, envisager des partenariats ou un sponsoring – notamment avec des commerces de vélos locaux.
- Définir clairement les conditions d'utilisation (tarifs, modalités de retour, responsabilités) et organiser la logistique nécessaire :
 - redistribution des vélos entre les stations,
 - stockage et entretien,
 - présence de bénévoles pour la gestion opérationnelle
- Informer le public sur le site Internet de la manifestation, dans les points stratégiques (magasins de vélos, stations, points d'information) et via les supports de communication imprimés.
- Proposer une option de pré-réservation en ligne pour estimer la demande et anticiper le nombre de vélos nécessaires.

Pendant la manifestation

- Mettre les vélos à disposition conformément aux conditions établies et communiquer activement sur le dispositif (site Internet, affichage, signalétique, points d'accueil).
- Suivre la gestion des retraits et retours conformément aux contrats ou modalités convenues.
- Prévoir la présence régulière de bénévoles sur les points de retrait et de dépose pour garantir un fonctionnement fluide et sécuritaire.

Après la manifestation

- Évaluer l'utilisation du dispositif : nombre de vélos empruntés, taux de retour, satisfaction des utilisatrices et utilisateurs.
- Identifier les vélos manquants ou endommagés, contacter les personnes concernées et assurer le suivi nécessaire.
- Récupérer les vélos éventuellement abandonnés dans les environs.
- Réparer ou entretenir les vélos si nécessaire et dresser un bilan de l'opération afin d'améliorer le dispositif pour les prochaines éditions.